L'état du jeune François est aussi satisfaisant que possible, mais il devra garder un repos absolu pendant 5 à 8 semaines.

Marcq-en-Barœul. — *Un acte de brutalité.* — A la suite d'une discussion d'intérêt entre deux ouvriers de ferme d'origine belge, l'un d'eux, Emile Motte, a reçu de son camarade un coup de bêche dans les jambes. L'instrument entra très profondément dans les chairs, mais sans occasionner heureusement de blessure dangereuse.

Sur l'avis de son patron, Emile Motte a déposé une plainte à la mairie de Marcq.

Halluin. — *Une contravention.* — Un agent de police remarquant, lundi, vers 2 heures du matin, que le cabaret tenu par le sieur Amédée Tailleur, au Mont d'Halluin, n'était pas encore fermé, y pénétrait pour dresser contravention. A son entrée, les consommateurs qui s'y trouvaient encore, se sauvèrent par le jardin. Le tenancier, appelé mardi au bureau de police, pour répondre de ce délit, se montra des plus grossiers; il alla même jusqu'à insulter le garde, qui lui faisait remarquer qu'il était lui-même en état d'ivresse. Un nouveau procès-verbal lui a été dressé de ce fait.

— *Une fabrique.* — On vient de commencer d'importants travaux d'agrandissement de l'établissement de tissage de M. Huet, à la rue de Lille. Le bruit court également que l'acquisition d'un terrain auprès de l'abattoir vient d'être faite pour la construction d'un nouvel établissement.

Communications

Le carrousel du quartier du Sacré-Cœur. — La société « Les Amis Réunis », établie chez M. Adolphe Dewaele, a le regret d'informer les amateurs que, par suite d'un deuil dans la société, elle remettra son carrousel aux 30 juin et 1er juillet.

LILLE

Un enfant séquestré à Lille. — Une enquête est ouverte au sujet d'une séquestration d'enfant et d'une affaire de mœurs, dans lesquelles serait impliqué un individu qui a déjà été accusé de faits semblables. Ce triste personnage ne tardera probablement pas à être arrêté.

Un suicide à Lille. — Mardi, vers une heure du soir, Mme veuve Desquiens, rentière, âgée de 60 ans, demeurant rue Mirabeau, à Fives, a été trouvée pendue dans sa chambre à coucher. On ignore les causes de ce suicide.

Encore une tentative de suicide. — Voici encore une tentative de suicide à ajouter à la liste déja longue de celles qui se sont produites pendant ces derniers temps.

Hier matin, vers 10 heures, le sieur J.-B. Destabel, scieur de long, demeurant rue des Rogations, 20, soipl belge, 38 ans, a tenté de se suicider. Il s'est rendu, faubourg de Béthune, auprès d'une meule située près de la ferme de M. Peucelle, et s'est frappé de plusieurs coups de couteau dans la gorge.

Des passants, attirés par les gémissements que la douleur a fait pousser au désespéré, se sont empressés de relever Destabel.

Après les premiers soins donnés au blessé, la voiture d'ambulance est arrivée et a transporté le malheureux à l'hôpital de la Charité.

On ne croit pas qu'il y ait danger de mort.

LE 1er MAI

A ROUBAIX

La manifestation du 1er mai, à Roubaix, a été, cette année, beaucoup plus animée que l'année dernière. La n'année, il est vrai, a été superbe, ensoleillée, radieuse.

La fête a été annoncée, dès la première heure, par des salves d'artillerie. Pendant ce temps, des ouvriers se rendaient, en très grand nombre, à leur travail.

Il a été constaté, en effet, que si douze mille ouvriers ont chômé, dix-neuf mille ont travaillé.

A neuf heures et quart, un cortège dans lequel se trouvait M. Jules Guesde s'est rendu au cimetière, pour y déposer six couronnes sur le monument des Victimes du Travail.

Deux discours ont été prononcés : l'un par M. Arthur Hélynck, l'autre, par M. Jules Guesde.

A midi, un cortège très nombreux s'est rendu à l'Hôtel-de-Ville, où les délégués des différents syndicats ont remis à M. le Maire de Roubaix leurs desiderata.

Après une réponse de M. Henri Carrette et une courte allocution de M. Jules Guesde, un vin d'honneur a été offert aux délégués. Puis la fanfare *La Paix* a été introduite dans la salle. A ce moment, M. Duc-Quercy, député de la Seine, et Mme Duc-Quercy, font leur entrée. M. Jules Guesde les présente aux assistants.

La fanfare *La Paix* fait ensuite entendre la *Marseillaise*, puis les délégués quittent la salle. Sur le perron de l'Hôtel-de-Ville, MM. Jules Guesde et Duc-Quercy prononcent des discours qui ont été très acclamés.

Puis M. Henri Carrette maire de Roubaix, a engagé les assistants à s'amuser avec calme.

A TOURCOING

Notre ville présente l'aspect habituel des jours ouvrables; le travail d'ailleurs a été pris partout et il n'est pour ainsi dire pas d'usine qui chôme.

Dès cinq heures du matin, des patrouilles d'agents de police et de gendarmes ont été faites à proximité des principaux établissements, de façon à protéger les ouvriers désireux de travailler contre les violences de ceux de leurs camarades qui se montreraient trop ardents propagateurs du chômage du 1er mai.

Aucun incident, d'ailleurs, ne s'est produit. On peut évaluer à 3 ou 600 au plus le nombre des ouvriers n'ayant pas pris aujourd'hui le travail et, pour la plupart, ils appartiennent aux usines qui continent Roubaix. Ainsi on accuse 200 absences chez MM. Mathon et Dubrulle, 80 chez M. Toulemonde-Heyndrickx, 50 chez M. Dumortier-Cuignet. Il faut ajouter à cela : 100 ouvriers chez MM. Motte et Desbonnet, fabricants de bonneterie, et 35 chez MM. Charles Tiberghien et Cie, fabricants de dentelles, qui chôment par suite de réparations à la machine.

Dans les principaux établissements de la ville, le personnel est au complet à de très rares exceptions.

La journée se passe dans le calme le plus absolu et le travail à la rentrée de une heure de l'après-midi est repris partout comme le matin.

Une RÉUNION SOCIALISTE MOUVEMENTÉE

A ROUBAIX

Au Théâtre Deschamps. — MM. Henri Carrette et Achille Lepers. — Incidents tumultueux. — Le discours de M. Jules Guesde. — Les ordres du jour

La réunion qui a eu lieu, mardi soir, au Théâtre Deschamps à Roubaix, et au cours de laquelle MM. Henri Carrette, maire de Roubaix, Achille Lepers, adjoint, et Jules Guesde, député, ont rendu compte aux électeurs de leurs mandats, les deux premiers au nom du Conseil munipal, a été marquée par des incidents dont on n'avait pas en l'exemple jusqu'à ce jour.

La réunion, annoncée pour huit heures, n'a commencé que quarante minutes plus tard.

M. Louis Bogaert, employé de la ville, a tout d'abord annoncé à l'assistance, composée de douzecents personnes environ, qu'il avait été désigné par le comité exécutif du Parti ouvrier pour présider cette réunion; puis il a demandé aux assistants de lui adjoindre deux assesseurs :

On crie : Wilfart! Desobry ! Lepers ! Carrette!

M. Bogaert fait alors observer que les élus de Roubaix ayant à rendre compte de leur mandat ne peuvent être admis à faire partie du bureau.

MM. Arthur Hélynck et Vaillant sont alors acclamés ; mais M. Hélynck, n'étant pas encore présent, est remplacé par M. Victor Renard.

Le bureau étant ainsi composé, le président déclare la séance ouverte.

Il rappelle le but de la réunion, et désire, du plus profond de son cœur, que le silence règne dans la salle. Mais, ajoute-t-il, comme nous avons la police de la salle, si un perturbateur se montre, n'hésitez pas à le jeter dehors, citoyens !

Derrière les membres du bureau, dans le fond de la scène, sont assis MM. Henri Carrette, maire de Roubaix, Achille Lepers, Adolphe Desobry, Julien Coutelier, adjoints, Vanmulen, Chevalier, Carpentier, Thérin, Emile Poulain, Nys, Wichart, Morel, Demailly, Boucherie, Stienne, Deletirez, Ghiot, Wilfart, Caudde et Derzelle, conseillers municipaux.

M. Jules Guesde, député de Roubaix, est également présent.

Discours de M. Henri Carrette, maire de Roubaix

Le président donne la parole à M. Henri Carrette.

Le Maire de Roubaix déclare que, comme les années précédentes, le Conseil municipal a décidé, à la veille du 1er mai, de rendre compte de son mandat à ses électeurs.

Il constate que la situation de la commune est assez prospère, et dit qu'il va donner *grosso modo* le résultat de cette situation. M. Henri Carrette laissera à un de ses adjoints le soin de parler de l'assistance publique que l'on a tant critiquée.

Il se contente de parler du service de la voirie et des bâtiments communaux, et fait connaître que, pour l'hygiène publique, la municipalité actuelle a dépensé depuis qu'elle est à l'Hôtel-de-Ville, 800,000 francs de plus que la municipalité précédente. Il constate aussi que la ville a fait de grands sacrifices, pour la distribution des eaux potables, dont l'inauguration aura vraisemblablement lieu le 1er janvier 1896, et ne coûtera pas moins de 800,000 fr., sinon un gros million.

Pour les eaux de la Lys, les dépenses, dit M. le Maire de Roubaix, ont dépassé toutes les espérances. C'est, ajoute-t-il, parce que, autant que possible, nous « tirons le budget jusqu'au bout ! » (Applaudissements).

M. Henri Carrette déclare ensuite que, si l'administration supérieure laissait faire la municipalité socialiste de Roubaix, celle-ci arriverait à un beau résultat ; d'autre part, si les patrons n'étaient pas si égoïstes, ils feraient quelques legs à la ville ; mais, à Roubaix, cela n'existe pas. Il y a bien eu M. Julien Lagache père, et plusieurs industriels qui ont fait des dons ; mais, continue M. le Maire, nous avons eu, l'année dernière, un de nos grands industriels, M. Jean... Son nom m'échappe... Enfin... un grand industriel, associé de M. Frouvost...

Une voix. — Jean Lefebvre !...

M. Henri Carrette. — Oui, c'est cela. Eh bien, il était riche de 30 millions, et au lieu de donner, en mourant, quelque chose à la Ville, il a tout légué à son fils.... (Applaudissements.)

Enfin, dit en terminant M. Henri Carrette, nous avons dépensé 785,000 francs de plus que ne comportait le budget; mais, malgré cela, nous l'avons équilibré.

Avant de quitter la tribune, le maire de Roubaix donne à ses auditeurs rendez-vous pour l'année prochaine. Il espère qu'à cette époque il pourra exposer une situation plus belle encore.

M. Bogaert, président, demande si quelqu'un désire contredire le citoyen Carrette.

Incident

Une voix, partant des premières galeries. — Je demanderai au citoyen maire de donner des explications au sujet du citoyen Denys !

C'est le citoyen Grégoire, ex-membre du Parti Ouvrier, qui pose cette question.

Plusieurs voix. — A la tribune !...

Le citoyen Denys. — Non ; pas avant que le citoyen Maire ait répondu !

A ce moment, des cris éclatent de toutes parts.

Le président agite frénétiquement la sonnette, mais le silence ne se rétablit pas. Une bousculade a lieu dans la première galerie où se trouvent les interrupteurs.

M. Bogaert s'avance sur la scène :

— Citoyens, dit-il, vous avez entendu les paroles qui viennent d'être jetées. Il n'est nullement question de Denys aujourd'hui. La réunion a lieu simplement pour permettre à vos élus de rendre compte de leur mandat ! Ne vous occupez donc pas de l'ex-citoyen Denis !

M. Denys. — Le citoyen Carrette doit répondre à une lettre qui a paru dans les journaux !

Cris. — Vendus !...

Le président. — Citoyens !...

Plusieurs voix. — Eh ! vendus ! taisez-vous !

Les poings se lèvent. On menace les interrupteurs. A la porte ! crie-t-on.

Le tumulte redouble.

M. Henri Carrette. — Citoyens, deux mots s'il vous plaît !... Cette réunion n'est pas faite pour que je réponde au citoyen Denys ! Quand il voudra une explication, il n'a qu'à venir chez moi, mais ici, je ne lui répondrai rien, absolument rien.

M. Bogaert, président. — Un peu de silence, citoyens !... Si Denys n'est pas content, vous n'avez qu'à le jeter à la porte ! ...

Le citoyen Vanderschelde veut parler.

Plusieurs voix. — Va donc à confesse !... Fainéant !... Va te noyer, eh ! vendu !... A bas Denys !...

La salle présente, à ce moment, un coup d'œil indescriptible. De toutes parts, des cris se font entendre. Les têtes s'agitent ; on dirait un torrent humain, qui rugit. On menace les interrupteurs.

Le président, sa sonnette à la main, s'avance, une fois encore, sur le devant de la scène, et, après avoir obtenu un peu de silence, dit que les protestataires sont venus à la réunion pour faire du bruit. Mais, ajoute-t-il, vous n'attacherez, citoyens, aucune importance à ces deux êtres, et s'ils continuent, vous leur ferez leur compte !...

A ce moment, le tumulte recommence et les citoyens Grégoire et Denys sont jetés dehors à coups de pied et à coups de poing.

Discours de M. Achille Lepers

Le silence se rétablit, et la parole est donnée à M. Achille Lepers, adjoint au maire.

M. Lepers dit, en débutant, que le maire et lui se sont chargés au nom de tous les membres du Conseil de rendre compte du mandat des élus du Parti ouvrier.

Après avoir constaté que l'administration municipale n'a pu encore réaliser les réformes élaborées par le programme de Lyon, M. Lepers déclare que ce qu'il va dire prouvera néanmoins que les socialistes ont fait ce qu'aucun Conseil bourgeois n'a fait et ne fera jamais.

Il donne alors lecture des chiffres qu'il a énumérés, à la réunion de vendredi, rue d'Hem, et que nous avons reproduits.

Autres incidents

Quand M. Lepers en arrive aux secours distribués pendant l'hiver aux ouvriers sans travail, le citoyen Charles Clément, assis dans un coin de la scène, à droite du trou du souffleur, s'écrie :

— Ils n'ont rien reçu !

Plusieurs voix. — Il est « roste ! »

M. Lepers. — Qui est-ce qui parle ? ..

Le citoyen Clément. — C'est moi !

Le président. — Citoyens, n'attachez aucune importance à ce que dit cet homme : Vous voyez bien qu'il est malade !

M. Lepers. — Je défie à quelqu'un de prouver le contraire de ce que je dis !

Le citoyen Clément. — Moi ! Je demanderai la parole, s'il vous plaît !

M. Bogaert, président, se rend auprès du citoyen Clément, qu'il saisit par un bras et conduit à la tribune.

Des cris et des sifflets retentissent.

D'autre part, dans les coulisses, un mouvement se produit.

Le maire de Roubaix souffllette le citoyen Denys

Pendant que M. Lepers veut continuer son discours, interrompu par le citoyen Clément, M. Henri Carrette, maire de Roubaix, suivi de MM. Vanmulen, Thérin, Coutelier et Chevalier, conseillers municipaux, quitte la scène, pour serendre dans les coulisses, où les citoyens Denys et Grégoire ont été aperçus.

Que s'est-il passé? D'après le citoyen Denys, le Maire de Roubaix s'est élancé sur lui et lui a donné plusieurs soufflets, pendant que le citoyen Ternynck le tenait par les épaules.

En frappant le citoyen Denys, le Maire de Roubaix aurait dit : « Tiens, crapule, cochon, vendu... Je ne voudrais pas discuter avec une crapule comme toi !... »

Le citoyen Vanderschelden veut alors séparer les combattants, et reproche au maire sa conduite. Puis le citoyen Ternynck, toujours d'après le citoyen Denys, saisit ce dernier et le jette dans l'escalier.

Le citoyen Grégoire déclare, de son côté, qu'il a été violemment frappé par M. Vanmulen, conseiller municipal, qui lui a dit : — Tu es un vendu ! et tu as touché hier soir 10 francs de Deschamps, pour mettre la brouille dans la réunion !

Le citoyen Grégoire aurait reçu ensuite un coup de poing sur l'épaule, de M. Thérin, conseiller municipal, et M. Vanmulen l'aurait, à son tour, jeté au bas de l'escalier, d'où il l'aurait lui-même relevé. Puis M. Thérin aurait ouvert la porte et jeté Grégoire sur le plancher.

On lira plus loin les explications qui ont été fournies à notre collaborateur par MM. Carrette et Vanmulen.

La séance continue

Cette scène n'a pas été connue du public, puisqu'elle se passait dans les coulisses; et, pendant ce temps, la séance a continué.

M. Lepers, après avoir parlé des rues nouvelles, au nombre de quarante, et des cantines scolaires, rappelle que, seule, la municipalité ouvrière a distribué, pendant l'hiver, des vêtements aux enfants pauvres. La dépense, pour cela, s'est élevée à 35,000 francs.

— Jamais, dit en terminant M. Lepers, on n'a fait cela, et j'espère que, l'année prochaine, nous ferons davantage ! (Applaudissements prolongés.)

Le citoyen Clément s'avance et veut parler. On crie.

Le président, après avoir demandé à l'assemblée si quelqu'un désire protester contre les paroles du citoyen Lepers, prie que l'on veuille bien écouter le citoyen Clément.

Celui-ci, en redingote noire, les deux mains derrière le dos, s'écrie : — J'espère, citoyens, que je ne suis pas orateur... (Cris, vociférations.) Le citoyen Clément fait des gestes, mais ne peut parvenir à se faire entendre. Le président s'avance, la sonnette à la main, et dit : — Laissez-le parler ! Vous ne saurez jamais ce qu'il a voulu dire !

Mais c'est en vain que le citoyen Clément essaie de se faire entendre. On lui crie :

— Va-t-en rapporter les habits que tu as empruntés pour venir ici !

Le citoyen Clément. — J'ai fait deux ans...

Clément terrassé sur la scène par M. Achille Lepers

Les cris redoublent. Le tapage est infernal. Les citoyens Désobry, Vaillant, Bogaert et Lepers entourent le contradicteur, qui leur explique quelque chose. Alors le citoyen Bogaert dit :

— Citoyens, la question s'aggrave !... Il paraît que le citoyen Clément veut faire des révélations importantes ! Laissez-le parler !

Une voix. — Nous n'écoutons pas les paresseux comme lui ! Il ne travaille jamais !

Le président. — La parole lui a été donnée. Voulez-vous le laisser parler, oui ou non ?

Toute la salle. — Non !!...

M. Achille Lepers s'empare alors de Clément, et, le poussant vers les coulisses, lui dit : — Tu vois bien que le public ne veut pas l'écouter. Va-t-en !...

En le repoussant, M. Achille Lepers fait alors tomber violemment sur le plancher le citoyen Clément, qu'il relève aussitôt, pendant que des applaudissements retentissent.

Un citoyen s'avance sur l'estrade, et, la casquette à la main, s'écrie : *Messieurs !...* Il a fait exprès de se laisser tomber par terre !... (applaudissements).

Le président donne alors la parole au citoyen Jules Guesde, pour rendre compte de son mandat de député.

Discours de M. Jules Guesde

M. Jules Guesde qui, pendant que tous ces incidents se sont produits, est resté impassible, se lève. Il s'adresse aux citoyennes et aux citoyens.

Je viens, dit-il en substance, comme l'ont fait vos élus municipaux, vous rendre compte du mandat que vous m'aviez confié. Au mois d'août de l'année dernière, je vous ai déjà résumé les travaux que, jusqu'à cette époque, j'avais entrepris au Palais-Bourbon; aujourd'hui, je viens vous en dire la suite.

Deux grands faits ont caractérisé les mois qui viennent de s'écouler : C'est d'abord la disparition de M. Casimir-Périer, puis le vote du budget qui, après une année et demie de travaux très pénibles, n'en est pas moins un budget très extraordinaire.

M. Guesde déclare que son discours sera donc divisé en deux parties : la partie politique, et la partie budgétaire.

L'orateur est heureux de constater que c'est grâce au gant relevé par la poignée de députés socialistes qui siègent au Palais Bourbon que M. Casimir-Perier est tombé. Ça été notre grande tâche, dit il, de renverser l'homme qui avait voulu jeter à terre le socialisme naissant. Entre la soumission et la démission, M. Casimir-Perier a choisi la démission. Il a bien fait ! Car, s'il n'était pas parti....

Une voix. — Nous l'aurions tué !...

Cris : Marque, Reboux !

M. Jules Guesde continue ... Et il en avait tellement conscience, qu'il a préféré se dérober par la fuite à la justice populaire !... Voici notre œuvre, au point de vue politique...

M. Guesde aborde ensuite la question budgétaire. Il déclare qu'aucune réforme n'a été introduite dans la loi des finances, et dit qu'au contraire, pour réaliser des économies, nos gouvernants se sont attaqués aux petits : les cantonniers, à qui on a voté 200,000 fr., les facteurs des postes et télégraphes, à qui on a voté 500,000 fr., les employés des contributions indirectes et de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre ; une économie de 127,500 francs a aussi été réalisée sur la solde des ouvriers des arsenaux. On a été plus loin : ceux qui se disent patriotes ont refusé les cent francs de la médaille militaire à ceux des gardes nationaux qui, en 1871, ont combattu l'ennemi. Parmi ceux des députés qui ont refusé cette récompense, M. Guesde cite MM. Dron et Guillemain, députés du Nord.

Une voix. — A bas les panamistes !

Et les instituteurs, continue M. Guesde, d'un trait de plume, on a biffé les 136,000 francs qui leur revenaient!

L'orateur constate ensuite que le budget, équilibré en apparence, est en déficit; puis il déclare qu'il est dû aux faisses d'épargne quelque [illegible]

[illegible] cette somme [illegible] un nouvel emprunt [illegible]

[illegible] tout à [illegible] budget, [illegible] disais [illegible] que le bas, [illegible] de nouveaux impôts en perspective, de nouveaux [illegible]

M. Jules Guesde énumère ensuite les réformes qu'il a [illegible] à la Chambre, au cours de la discussion du budget, en faveur des employés des postes et télégraphes, et des employés des chemins de fer; ces réformes ont été refusées.

Le député de Roubaix a aussi demandé la suppression du budget des cultes. Il aurait voulu que les ressources de ce budget fussent affectées aux dépenses de l'instruction publique; il a demandé que la nation lève la main sur les biens des religieux, pour ainsi créer une caisse de retraite pour les invalides du travail; mais il a été battu sur ce terrain comme sur d'autres.

L'orateur rappelle ensuite que, si les revendications inscrites au programme du Parti ouvrier n'ont pas été réalisées par le Conseil municipal de Roubaix, c'est grâce au préfet et au gouvernement qui ont annulé les votes. Mais, dit-il, ces revendications finiront par triompher. Il suffit pour cela que la classe ouvrière ne se décourage pas, et que les élections prochaines soient déterminantes.

Le 4 mai prochain, s'écrie M. Guesde, non seulement nous garderons les positions conquises, mais encore, sur deux mille hôtels-de-ville, le drapeau rouge flottera. Ce sera alors fini des espérances. On enlèvera leurs dernières illusions à ceux qui sont au pouvoir; car, en réalité, nous sommes un parti que rien ne peut arrêter dans sa voie ! A force de faire sonner nos trompettes autour du Jericho capitaliste, il finira par s'écrouler.

L'orateur, après avoir rappelé les victoires remportées par le parti socialiste en Autriche-Hongrie, en Allemagne, en Angleterre, en Belgique, affirme que, cette année, la manifestation du 1er mai ne sera pas inférieure à celle des autres années. La victoire, dit-il, n'est pas douteuse. Il s'agit d'amener à nous les indifférents; c'est par l'action, encore par l'action, toujours par l'action que les socialistes pourront entrer dans les municipalités d'abord, dans l'Etat ensuite.

M. Jules Guesde termine en annonçant l'apparition du journal *l'Egalité*.

« C'est votre arme, dit-il, et avec de semblables armes, vous arriverez rapidement à la victoire ! »

Personne ne se présente pour contredire M. Jules Guesde.

Le citoyen Renard donne alors lecture des ordres du jour.

M. Renard déclare qu'il les lira doucement afin de permettre aux représentants de la presse d'en prendre copie, car, ajoute-t-il, à présent que nous avons un organe à nous, nous ne communiquerons plus nos ordres du jour.

1er ordre du jour. — « Les travailleurs roubaisiens réunis au théâtre Deschamps pour entendre le compte-rendu du mandat des conseillers municipaux déclarent qu'ils ont rempli leur devoir au cours des trois années écoulées, les engage à continuer et à réaliser le programme du Congrès de Lyon. »

Les ordres du jour. — « Les travailleurs de Roubaix, après avoir entendu les explications du citoyen Jules Guesde, l'engagent à continuer son excellente besogne de propagandiste, et le félicite chaudement, ainsi que le groupe socialiste de la Chambre et les assurent que les travailleurs les approuveront toujours.»

3e ordre du jour. — « Les travailleurs présents à la réunion s'engagent à fêter dignement le 1er Mai; envoient aux travailleurs du monde entier leur salut fraternel, s'engagent à lire l'*Egalité*, à lui procurer des vendeurs honnêtes et à lui donner des annonces.»

Ces trois ordres du jour sont votés à l'unanimité.

Après quelques mots du président au sujet du nouvel organe socialiste, le citoyen Hélynck chante la chanson ouvrière, *Travailleurs, debout!* dont il est l'auteur, puis la réunion est levée à 10 heures 45.

L'INCIDENT DU THÉATRE DESCHAMPS

Interview de MM. Henri Carrette, maire de Roubaix, et Vanmulen, conseiller municipal.

Au cours de notre compte-rendu, nous avons relaté un incident, dont l'importance n'a échappé à personne, et qui a marqué la réunion qui a eu lieu, mardi soir, au Théâtre Deschamps.

M. Henri Carrette, maire de Roubaix et M. Vanmulen, conseiller municipal, auraient frappé, dans les coulisses du Théâtre, deux de leurs contradicteurs.

Après avoir entendu les citoyens Denys et Grégoire, notre collaborateur, présent à la réunion, a voulu demander à M. Henri Carrette ce qu'il y avait de vrai dans ce récit. Il n'était pas moins de onze heures et quart quand notre collaborateur a pu rejoindre M. Carrette, dans son cabinet de la rue de l'Atom.

Le maire de Roubaix se trouvait en compagnie de MM. Jules Guesde, Desobry, Wichart et Vanmulen.

M. Guesde s'est aussitôt retiré, pour aller se reposer, sous le toit même de M. Carrette. Ce dernier a ensuite déclaré à notre collaborateur qu'il avait donné un soufflet au citoyen Denys, mais non plusieurs.

Quant à M. Vanmulen, il affirme n'avoir pas maltraité le citoyen Grégoire.

Nous ne pouvons que prendre acte de ces déclarations.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mardi 30 avril.* — Dans le jardin public, à Tourcoing, le 25 avril, plusieurs jeunes gens âgés d'une vingtaine d'années se promenaient en faisant entendre des chansons inconvenantes. Le garde voulut les rappeler à l'ordre : alors l'un d'eux, du nom de Dubart Henri, 19 ans, peigneur, lui adressa toutes sortes d'épithètes injurieuses. Dubar fut mené au poste, puis à Lille, devant le Tribunal qui lui inflige quarante-huit heures d'emprisonnement.

Autres outrages. — Vendredi soir 26 avril, dans le quartier du Pile, à Roubaix, un homme ivre poursuivait des enfants qui le huaient : l'agent Moguet l'invita à circuler; mais au lieu d'obtempérer à cette injonction, il adressa des insultes, et refusant de se laisser conduire, il se couchà par terre et fit rébellion : il fut enfin mené au poste. Condamné pour cette incartade : un mois de prison et 5 fr. d'amende.

Tromperie sur la fraude. — Sophie Bronrost, 44 ans, journalière à Leers, arrêtée pour importation de café vert, trois jours et 500 fr. d'amende avec application de la loi Bérenger.

Théobald Leignel, journalier, 47 ans, à Roubaix, douze jours de prison 500 fr. d'amende.

Tribunal de Commerce de Tourcoing. — *Audience du 30 avril.* — Une question d'assurance contre les accidents. Un procès plaidé dans cette audience soulève la question suivante qui, dans la pratique, a son importance : *un industriel qui change d'industrie est-il* tenu à continuer une police d'assurances contre les accidents jusqu'à l'expiration de cette police ?

Voici l'espèce :

M. S. Gutkind exerait en 1893 et pour dix ans, pour contre les accidents, à la Compagnie l'*Abeille*, les ouvriers d'un établissement de lavage et d'ensilage chimique de laines qu'il exploitait à Roubaix. En juillet 1894, M. S. Gutkind abandonnait cette industrie et montait à Tourcoing une fabrique de couvertures. Pour l'assurance des ouvriers de cet établissement, il passait un contrat avec le *Patrimoine*.

La Compagnie l'*Abeille*, de son côté, invoque ses conditions générales et prétend qu'assurant M. Gutkind pour tous les ouvriers salariés par lui, la police souscrite pour dix ans doit s'appliquer à l'établissement de fabrication de couvertures de Tourcoing. A quoi M. Gutkind répond qu'il n'a plus ni le même risque ni le même domicile : qu'il ne saurait être tenu de faire à la Compagnie une déclaration de modification d'une industrie qui n'existe plus.

Tel est, dégagé des faits moins intéressants, ce litige dont nous ne manquerons pas de donner la solution dès que le Tribunal aura statué.

AVIS. — Les bureaux de renseignements et annonces du « *Journal de Roubaix* » *sont fermés les dimanches et jours fériés.*

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

A propos des cadeaux envoyés à Mlle Clara Berlez

Roubaix, le 29 avril 1895.

Monsieur le Rédacteur en chef
du *Journal de Roubaix*,

Les cadeaux envoyés de Paris à Mlle Clara Berlez, en récompense de sa courageuse conduite, ont causé à tous les gens bien pensants une immense satisfaction.

Allons, Messieurs les F.·., un bon mouvement, ne vous laissez pas dépasser : envoyez donc un cadeau digne de [illegible] bien [illegible] qui a nom Rotru et qui vous a [illegible] mais n'oubliez pas surtout de lui [illegible] un [illegible] dans l'[illegible], car il ne l'aura pas volé, [illegible] ce sera, je crois, sa plus douce récompense.

Recevez Monsieur le Rédacteur en chef, l'expression de mon respectueux dévouement.

Eve. De Boudy,
Employé chez MM. Ernoult Bayart frères.

PETITE CORRESPONDANCE

B. C. — Il aura droit à la dispense, à moins qu'il ne soit en *train de purger une condamnation.*

W. à Lys. — Il vous faudrait consulter l'annuaire militaire ou écrire à M. le Major de la garnison de Lille.

J. J. — 1° Nous ne pouvons vous répondre sur une question aussi délicate. 2° Voyez M. le Préfet.

[illegible] déclaration doit être effectuée [illegible] être viser à Roubaix.

[illegible] ne serez admis pour 3 ans [illegible] Avant le conseil de révision [illegible] *un engagement de cette durée* [illegible] pour 4 ans; 3° 1er et 3e genie, [illegible] 2e [illegible]nerie.

[illegible] vous pourrez profiter de la dispense [illegible] présence effectif au corps. Votre frère peut signaler pour 3 ans en [illegible]ombre ou en mars prochain; s'il n'est pas admis, il réclamera la dispense et sera assujetti à une année de service actif.

E. C. Trichon. — 1° Depuis 1891. 2° A M. le Bourgmestre de votre dernière résidence en Belgique. Demander les imprimés nécessaires à un engagement militaire.

NOUVELLES MILITAIRES

Intendance militaire. — M. Garnier, adjoint à l'intendance dans la 1re région, est désigné pour Toul et promu au grade de sous-intendant de 3e classe.

Service des bureaux de l'intendance militaire. — M. Flogny, officier d'administration adjoint de 1re classe au 1er corps d'armée, est promu à la 2e classe de son grade et affecté au 13e corps d'armée.

M. Bournon, officier d'administration adjoint de 1re classe à la 1re région, est promu à la 2e classe de son grade et maintenu à sa région.

M. Parant, adjudant à la 1re région, est promu au grade d'officier d'administration de 2e classe et maintenu à son poste actuel.

Service des subsistances militaires. — M. Allaert, officier d'administration adjoint de 2e classe dans la 1re région, est promu à la 1re classe de son grade et maintenu à son poste actuel.

M. Morel, officier d'administration de 2e classe dans la 1re région, est promu à la 1re classe de son grade et maintenu à son poste.

Archivistes des bureaux d'état-major. — M. Perruche, archiviste de 3e classe, employé à l'état-major du commandant de la subdivision de région de St-Omer, est promu à la 1re classe de son grade.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 30 avril.* — Georges Catteau, rue Watt 11. — Séraphin Devos, rue des Anges, cour Penant 2. — César Demeyere, rue Jacquard, cour du Gaz 14. — Jean-Baptiste Beltremieux, rue Leuze 22. — Germaine Tilly, rue Hôtel-Dieu. — Georges Desert, rue St-Jean 125. — Paul Libeer, rue Paul Bert, cour Tonneau 7. — Maurice Nisse, rue des Parvenus 78. — Camille Adens, rue de Bourjue, cour Foutier 79. — Henri Delcourt, rue de Beaurepaire 132. — Gustave Dewitte, rue De Tourcoing, rue d'Alger, cour St-Eloi 2. — Edmond Vandenberghe, rue de France 83. — *Déclarations de décès.* — Pélagie Doums, 64 ans, rue Vallon 9. — Rosalie Grimonprez, 93 ans, rue Soult 68. — Anne Gruet, 61 ans, rue St-Jean, 96. — Hortense Delmulle, 2 ans 6 mois, rue de Flandre 61. — Jacobine Tiberghien, 87 ans, Hospice civil. — Lucie Plouvier, 7 jours, rue Meyerbeer, cour Delporte.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du mardi 30 avril.* — Albert Potier, rue de la Latte. — Albert Detaeye, rue de la Croix-Rouge. — Léa Diacne, rue du Jambon. — Elisa Devisnes, rue de Mouscron. — Marie Pollet, Blanc-Seau. — Malvina Sory, rue des Carliers. — Emile Dezyn, Pont de Neuville. — Georges Delos, rue Béranger. — *Déclarations de décès.* — Hélène Noël, 4 mois 15 jours, rue de la Croix-Blanche 89. — Henri Cailleau, 7 ans 21 jours, Hospice général. — Blanche Noppe, 2 ans 9 mois, rue de Gand, cour Leclercq. — Victor Scoliy, 60 ans 9 mois, entrepreneur, rue de Tournai 31.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille BOULANGE-DESREUMAUX, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Théophile-Adolphe-Joseph BOULANGÉ, veuf de Dame Julie DESREUMAUX, décédé à Roubaix, le 28 avril 1895, dans sa 71e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mercredi 1er mai, à 9 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 6 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 2 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'Assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Espérance, 43.

Les amis et connaissances de la famille DECOTTIGNIES-TIERCE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Paul DECOTTIGNIES, décédé à Tourcoing, le 28 avril 1895, à l'âge de 21 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mercredi 1er mai, à 9 heures, et aux Convoi et Service de 1re classe qui auront lieu le jeudi 2 mai, à 10 heures, en l'église de Sacré-Cœur, à Tourcoing. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 5 heures 1/2. L'assemblée à la maison mortuaire, ferme du Blanc-Ballot, hameau de l'Epinette. — L'Obit du Mois sera célébré en ladite église le lundi 27 mai à 9 heures.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Sacré-Cœur, à Roubaix, le jeudi 2 mai 1895, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jules-Joseph LEZY, marguillier de la paroisse du Sacré-Cœur, époux de dame Clémence SALEMBIER, décédé à Roubaix, le 27 avril 1895, dans sa 58e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de M. Jean-François SPENDER, ex-brigadier champêtre de Luingne, décoré de la croix civique de 1re classe, veuf de Dame Amélie PONCHEEL, y décédé ce jour dans sa 73e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu en l'église de Luingne sa paroisse, jeudi 2 mai à 9 h. 3/4 du matin.

Les amis et connaissances de la famille MONTAGNE-ROUSSEL, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Rosalie MONTAGNE, décédée à Mouveaux, le 29 avril 1895, dans sa 70e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 2 mai, à 10 heures, en l'église de Mouveaux. L'assemblée à la maison mortuaire route de Tourcoing, près du Mouton Blanc. L'Obit du Mois sera célébré le jeudi 20 juin, à 9 he